

# CSM CCAS SUSPENSIONS



Isolé



Famille

Pourcentage du salaire plafonné au PMSS\*

CSM CCAS SUSPENSIONS

1,117 %

1,970 %

Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %

\* PMSS 2023 : 3 666 €